



Marraine et parrain droit de garde

Par **vanessa654_old**, le **04/07/2007** à **22:51**

Etant marraine d'un petit garçon de 3ans,je voudrais savoir mes droits sur cet enfant sachant qu'il seras blentot placé en famille d'accueil.

Ai-je le droit de visitedans sa futur famille d'accueil?

Et s'il serais possible de recuperer cet enfant a ma gare ayant une situation stable?

Je vous remercie des vos reponses qui me sont importante.

Par **Jurigaby**, le **05/07/2007** à **17:49**

Bonjour.

Les parrains, marraines n'ont pa sà ma connaissance un statut juridique.

C'est quelque chose de purement religieux.

Autrement dit, vos droits sur cet enfant sont les mêmes que ceux d'un étranger.